MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BUREAU SPIB2C
70 allée de Bercy – télédoc 866
75572 PARIS cedex 12

CREATION D'UN CENTRE DE CONTACT AU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE PITHIVIERS

15 rue de l'Amiral Delahaye 45300 PITHIVIERS



DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

C.C.T.P LOT 1 : AMENAGEMENT INTERIEUR

LBE INGENIERIE

101 bis avenue Eugène Delacroix - 91210 DRAVEIL
Tél : 01.69.48.89.45 / accueil@lbei.fr / www.lbei.fr

OCTOBRE 2026

SOMMAIRE

1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE 3
1.1 OBJET DE L'OPERATION 3
1.2 ETENDUE DES OUVRAGES / PROGRAMME 3
1.3 CLASSEMENT DU BATIMENT 3
1.4 PHASAGE DES TRAVAUX 3
2 NORMES ET REGLEMENTATION 4
2.1 REGLES DE MISE EN ŒUVRE 4
2.2 SUJETIONS DIVERSES AUX TRAVAUX DE PLATRERIE 5
2.3 SUJETIONS DIVERSES AUX TRAVAUX DE PLAFOND SUSPENDUS 8
2.4 SUJETIONS DIVERSES AUX TRAVAUX DE MENUISERIE INTERIEURE / AGENCEMENT 11
2.5 SUJETIONS DIVERSES AUX TRAVAUX DE REVETEMENT DE SOL, PEINTURE 13
3 DEMOLITIONS 18
3.1 TRAVAUX DE DEMOLITIONS 18
3.2 CREATION D'OUVERTURES DANS UN VOILE BETON 18
4 CLOISONS, FAUX PLAFOND, MENUISERIE INTERIEURE 19
4.1 TRAVAUX PREPARATOIRES ET INSTALLATIONS DE CHANTIER 19
4.2 TRAVAUX DE PROTECTION DES OUVRAGES CONSERVES 20
4.3 REBOUCHAGES ET RACCORDS 21
4.4 SCELLEMENT DES HUISSERIES DE PORTES 21
4.5 CLOISONS DE DISTRIBUTION 98/48 21
4.6 CLOISONS MODULAIRES 22
4.7 REPRISES DE FAUX PLAFOND 26
4.8 FAUX PLAFOND DEMONTABLE 26
4.9 JOUEES EN PLATRE 26
4.10 PAVES ACOUSTIQUES 27
4.11 PORTES SIMPLES 27
4.12 PLINTHES BOIS 28
4.13 ORGANIGRAMME DES CLES 28
4.14 BANQUES D'ACCUEIL 28
4.15 BOXES DE RECEPTION 29
4.16 POSTE LIBRE-SERVICE PMR 29
4.17 BANC ATTENTE 29
4.18 MEUBLES DE CUISINE 30
4.19 PSE N°1 : CREATION D'UNE SALLE DE REUNION AU SOUS-SOL 31
4.20 PSE N°2 : REMPLACEMENT DES FAUX PLAFOND DANS LES BUREAUX DU RDC 31
5 PEINTURE, REVETEMENTS DE SOL 32
5.1 PEINTURE 32
5.2 REVETEMENT DE SOL SOUPLE 33
5.3 CARRELAGE 35
5.4 NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER 36
5.5 PSE N°1 : CREATION D'UNE SALLE DE REUNION AU SOUS-SOL 37
5.6 PSE N°2 : REMPLACEMENT DES REVETEMENTS DE SOL DANS LES BUREAUX DU RDC 37
6 TRAVAUX DIVERS 38

1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1 OBJET DE L'OPERATION

Le présent dossier de consultation des entreprises concerne le projet de réaménagement du Centre des Finances Publiques de Pithiviers, situé 15 rue de l'Amiral Delahaye, pour la création d'un centre de contact.

1.2 ETENDUE DES OUVRAGES / PROGRAMME

Le programme des travaux à prévoir concerne :

- La dépose des revêtements de sol souples,
- La démolition des cloisons non conservées,
- La dépose des faux plafonds existants suite au nouvel aménagement,
- Les reprises de faux plafonds et revêtements de sol,
- La dépose des habillages, du mobilier d'accueil, des portes non conservées etc…
- La fourniture et la pose de nouvelles cloisons placo (y compris portes et huisseries),
- La fourniture et la pose de nouvelles cloisons modulaires pleines et vitrées (y compris portes et huisseries),
- La fourniture et pose de nouvelles portes,
- La fourniture et pose de nouveaux faux plafonds,
- La fourniture et pose d'un nouveau sol souple,
- La fourniture et pose d'un carrelage,
- La fourniture et pose de nouveaux mobiliers d'accueil,
- La mise en peinture des locaux,
- L'évacuation des gravats à la décharge,
- La protection, le nettoyage.

En prestation supplémentaire N°1 :

- Aménagement d'une salle de réunion au sous-sol.

En prestation supplémentaire N°2 :

- Remplacement des faux plafonds et revêtements de sol souple dans les bureaux du Rdc.

1.3 CLASSEMENT DU BATIMENT

Le bâtiment est actuellement classé en établissement recevant du public, type W de 5ème catégorie.

1.4 PHASAGE DES TRAVAUX

Les travaux seront réalisés dans des locaux partiellement occupés, en quatre phases de travaux suivant plans de phasage.

2 NORMES ET REGLEMENTATION

2.1 REGLES DE MISE EN ŒUVRE

L'Entreprise du présent corps d'état est tenue de respecter l'ensemble des textes - lois, décrets, arrêtés, exemples de solutions, et normes DTU, Normes, Avis techniques, Certifications - édités par le REEF à la date de la signature du marché.

Les travaux seront exécutés conformément aux règles de l'art, normes françaises.

Reconnaissance des lieux

Le bâtiment sera pris par l'entreprise titulaire du présent lot dans l'état actuel.

L'entrepreneur est censé avoir effectué sur place toutes les reconnaissances nécessaires et apprécié toutes les difficultés qu'il pourrait rencontrer du fait de la configuration des lieux et des ouvrages existants.
Il sera tenu compte des sujétions pouvant résulter de l'environnement existant.

Avant sa remise de prix, l'Entrepreneur examinera soigneusement les lieux et en tiendra compte pour les sujétions particulières d'exécution.

Implantation

L'Entrepreneur choisi devra vérifier ou compléter les plans qui lui ont été remis à titre indicatif. Il devra signaler immédiatement au Maître d'œuvre les différences qu'il aurait pu relever.

Il sera donc tenu pour responsable de toute erreur d'implantation à quelque degré que soit l'avancement des travaux et, de ce fait tenu d'y remédier à ses frais.

Responsabilités

L'Entrepreneur du présent lot sera tenu responsable des désordres causés aux ouvrages avoisinants par l'exécution des travaux de son Marché. Avant le début des travaux, il prendra tous les renseignements nécessaires et exécutera ses travaux en conséquence.

L'Entrepreneur du présent lot devra apporter toutes garanties et s'engager à ce que le Maître d'Ouvrage ne puisse être inquiété ou poursuivi de quelque façon que ce soit.

Il reste bien entendu que l'Entrepreneur du présent lot sera responsable civilement de tous les accidents matériels ou corporels du fait de ses travaux.

Hygiène et sécurité du chantier

Le respect des prescriptions légales d'hygiène et de sécurité est particulièrement rappelé. L'attention est en tout premier lieu attirée sur l'installation des échafaudages et garde-corps.

Protections

L'Entrepreneur du présent lot devra la réalisation des protections de ses ouvrages, faute de quoi, il procédera à ses frais au remplacement des parties détériorées.

2.2SUJETIONS DIVERSES AUX TRAVAUX DE PLATRERIE

Ossatures métalliques

Tous les ossatures métalliques employés pour fourrures, tasseaux, semelles, etc. nécessaires à la mise en œuvre seront en aciers galvanisés ayant reçu l'agrément du CSTB.

Ils devront répondre aux prescriptions définies dans la norme NF B 52-001.
Les clous, broches et vis employés seront galvanisés ou cadmiés.

Joints entre éléments

Les joints courants entre plaques seront à bords amincis.

Les joints seront traités par le présent lot et exécutés suivant les opérations ci-après :
Collage et serrage de la bande à l'aide de l'enduit correspondant ;
Remplissage de l'aminci à l'aide du même produit arasé au niveau du parement des plaques ;
Lissage du joint par une ou deux couches successives d'enduit.

D'une façon générale, les parements devront être livrés par le présent lot, prêts à être mis en peinture.

Il ne sera toléré aucun manque de matière ou surépaisseur. Les joints seront poncés si besoin est.

Angles entrants

Les mêmes opérations mentionnées ci-dessus sont effectuées en pliant préalablement la bande.

Angles saillants

Les arêtes des angles saillants verticaux seront protégées par une cornière d'angle métallique sur une hauteur de 2.50 m.

Au surplus, les arêtes des angles saillants verticaux et horizontaux seront traitées avec une bande calicot armé.

Joints entre plaques et éléments de nature différente

Le support doit être sec et débarrassé de toute pulvérulence ou produit insuffisamment adhérent. Les joints seront traités comme indiqué au chapitre "cloison plâtre sur ossature métallique" ci-après.

Stockage des matériaux

Les plaques doivent être stockées à l'abri des intempéries.

Elles sont obligatoirement posées bien à plat sur des cales disposées dans le sens de la largeur sur un sol bien plan. Les cales devront mesurer au moins 0.10 m de large et être de longueur au moins égale à la largeur des plaques. Elles devront être espacées d'au plus 0.50 m.

Le stockage doit en outre être organisé de façon à mettre les plaques à l'abri des chocs ou salissures survenant du fait de l'activité du chantier.

Pièces humides et pièces froides

Les cloisons des pièces humides - locaux ayant un point d'eau comme WC, lavabo, sanitaires H et F, local laverie, etc... - seront protégées en pied par un feutre bitumineux ou polyane 150µ, relevé en rive de part et d'autre de la cloison à parement hydrofuge.

Sous une cloison séparative d'une pièce sèche et d'une pièce humide, la protection sera complétée par la mise en œuvre, sous le rail de sol, d'un mastic acrylique.

Plaques de haute dureté

Toutes les plaques extérieures d'un complexe de cloison seront de type THD, dont la dureté est renforcée par densification du plâtre conformément à la norme NF P 302.

Prescriptions concernant la sécurité incendie

Le présent lot devra :
La reconstitution des degrés CF de traversées de cloisons au droit des traversées de réseaux ;
Le bourrage par matériaux CF dans les huisseries ou au pourtour des pré-bâtis ;
La mise en œuvre du parement à classement M1.

Renforts d'ossatures

Au droit des huisseries incorporées dans les cloisonnements, les montants verticaux d'encadrements de ces huisseries seront doublés par le présent lot.

Dans le cas de réservation supérieure ou égale à 50 cm pour le passage de réseau, le présent lot devra la mise en œuvre d'un chevêtre, repris sur des montants triples.

Mise en œuvre – principes généraux

En règle générale, les cloisons seront montées toute hauteur entre planchers. Dans certains cas, notamment pour le cloisonnement interne des sanitaires, les cloisons seront arrêtées 10 cm au-dessus des faux-plafonds.

Elles seront mises en œuvre selon les prescriptions de la norme NF P 72-203, ou Avis technique, et celles du fabricant. En particulier, il sera utilisé les produits accessoires recommandés par celui-ci, tels qu'enduit, bande, ossature et visserie.
Caractéristiques des ouvrages finis

L'aspect de surface doit être tel qu'il permette l'application des revêtements de finition sans autres travaux préparatoires que ceux normalement admis par la finition considérée définie dans la norme NF P 74-201 - Travaux de peintures des bâtiments et aux prescriptions du CCTP du lot Peintures.

Planéité

Locale : écart entre le point le plus saillant et le plus en retrait ≤ 1 mm sous règle de 0.20 m.
Générale : écart entre le point le plus saillant et le plus en retrait ≤ 5 mm sous règle de 2.00 m.

Raccords et calfeutrements

Sur les surfaces enduites en plâtre, l'Entrepreneur du présent lot devra :
L'exécution de tous les raccords de percements, scellements, tranchées, etc., afférents aux ouvrages des autres Corps d'Etat ;
Tous les calfeutrements, garnissages, solins, etc., nécessaires au droit des menuiseries, huisseries, canalisations ou autres ;
Tous les raccords de finition en rives après exécution des plinthes et revêtements verticaux scellés, le cas échéant.

Ces raccords, calfeutrements, etc., font implicitement partie des prestations du marché du présent lot, ceci par dérogation aux clauses de l'article 2.3 du CCS 25.1, dernier alinéa.

Sur les cloisons et plafonds, le présent lot aura également à sa charge l'exécution des raccords des percements, scellements, rebouchages, etc., exécutés par les autres Corps d'Etat.

Dans le cas toutefois où ces travaux sont consécutifs à des erreurs d'exécution, à des malfaçons ou à des retards d'exécution des autres Corps d'Etat, le présent lot ne pourra se refuser à les exécuter, mais les frais en seront supportés par le ou les Corps d'Etat responsables.

Protections et nettoyage

L'Entrepreneur du présent lot devra prendre toutes les dispositions pour protéger, lors de l'exécution de ses travaux, tous les ouvrages pouvant être tachés par le plâtre ou la colle.
Après finition des plâtres et après exécution des raccords, tous les ouvrages qui n'auraient pas ou imparfaitement été protégés seront parfaitement nettoyés. Dans le cas d'ouvrages en bois apparent, les protections devront être absolument efficaces, aucune projection ni souillure n'étant tolérée.

Dès finition des travaux, les locaux dans lesquels le présent lot aura exécuté des travaux ainsi que ceux salis durant leur traversée seront immédiatement nettoyés. Les sols seront grattés et soigneusement nettoyés de tout déchet de plâtre pouvant nuire à une parfaite adhérence des revêtements de sols prévus.

Tous les déchets de plaque de plâtre, de plâtre, de colle, et autres décombres en provenance des travaux, seront évacués du bâtiment.

2.3SUJETIONS DIVERSES AUX TRAVAUX DE PLAFOND SUSPENDUS

Stockage

Les matériaux pourront être stockés sur le chantier dans un endroit à définir avec le maître d'œuvre. Cet endroit sera à l'abri des intempéries. Il devra être parfaitement sec et bien ventilé.

Le stockage sera réalisé de façon à éviter toute détérioration ou dégradation des matériaux entreposés.

Les stockages des produits, matériaux et matériels de l'entreprise du présent corps d'état ne devront en aucun cas dépasser la charge admissible sur les ouvrages de structure.

Les produits de peinture seront stockés dans un local dont la température ambiante ne devra pas être inférieure à + 5° C.

Les stockages sur le site seront réduits au minimum afin d'éviter un encombrement inutile du site. L'entrepreneur veillera tout particulièrement à utiliser des conditionnements adaptés à la taille du chantier pour tous les produits.

Echantillons

Avant toute mise en œuvre, les échantillons des faux plafonds et de leurs supports devront être présentés à l'agrément du Maître d'œuvre.

Qualité des matériaux

Les éléments constitutifs des faux plafonds ainsi que les matériaux de revêtement en plafonds seront de catégorie M0.

Echafaudages

Les frais d'échafaudage sont réputés compris dans les obligations de l'entrepreneur du présent corps d'état.

Liaisons avec les corps d'état

Avec les corps d'état ELECTRICITE et CVC pour ce qui concerne la découpe des dalles au droit des équipements électriques et de ventilation.

Ossature primaire

L'ossature primaire sera constituée de suspentes métalliques à tiges filetées et profils galvanisés.
Les suspentes seront fixées en sous-face de dalle béton.

Dans des cas particuliers suivant la hauteur et la géométrie du faux-plafond et du plancher béton existant, une ossature métallique galvanisée sera prévue et fixée sur les éléments de structure béton.

Les suspentes seront en nombre suffisant afin de supporter le plafond proprement dit ainsi que sa structure et les éléments incorporés tels que luminaires, grilles de ventilation…
L'ossature devra permettre un réglage parfait de l'ensemble.

Au droit des points de fixation de la tige filetée dans la maçonnerie, l'entreprise garnira ceux-ci au plâtre.

Ossature secondaire

L'ossature secondaire sera réalisée en profilés acier galvanisé, laqué.
Selon le type de plafond retenu, cette ossature sera apparente ou semi-encastrée.
La fixation de cette ossature sera réalisée par clips ou profils adaptés selon le type de plafond.

L'entreprise devra également toutes les ossatures et tiges de renforts au droit des éléments incorporés dans le plafond, tels que luminaires, grilles de ventilation, trappes…

Les éléments justifiant de ces renforts seront fournis à l'entreprise du présent corps d'état par les corps d'état concernés pendant la période de préparation.

Cornières périphériques

Elles seront en aluminium laqué. Elles seront implantées en périphérie des locaux et sur toutes les cloisons traditionnelles, à l'exception des cloisons amovibles.

La fixation de ces cornières sera particulièrement soignée afin de ne pas endommager les parois sur lesquelles elles seront fixées.

Les coupes d'angles seront réalisées à 45°, elles seront parfaitement jointives et sans désaffleur.
La pose de ces cornières pourra être effectuée au laser ou tout autre moyen assurant une parfaite horizontalité de l'ensemble.

Pose des plaques

L'entreprise s'assurera du parfait alignement de ses lames ou lames de finition.

Les matériaux fibreux ou plâtre doivent être maintenus en place pour éviter tout soulèvement en cas de surpression permanente ou momentanée, sir leur poids est insuffisant (inférieur ou égal à 5 kg/m2).

Tolérance de pose

Cornière métallique

1/500 de la portée entre supports, avec limite supérieure de 5 mm

Equerrage

Suivant le mode opératoire décrit dans la norme NFP 08-102, la tolérance hors d'équerre ne doit pas dépasser 1/500 de la dimension mesurée

Panneaux en matériaux fibres

1/500 de la portée dans le cas d'une ossature non apparente
1/300 de la portée dans le cas d'une ossature apparente

Tolérances de désaffleurement

3/10 de mm pour les éléments chanfreinés
2/10 de mm pour les éléments non chanfreinés

Bâillement entre ossature apparente et panneaux

1 mm maximum

Planéité générale

Flèche ou contre-flèche inférieure à 3 mm sous règle de 1.20 m pour les plafonds inférieurs à 4.00 m2 et sous règle de 2.00 m pour les plafonds de plus de 4.00 m2.

Encastrement divers

Les travaux comprendront toutes les sujétions de découpes, encastrements divers (luminaires, spots, bouches de soufflage et de ventilation, etc…), chutes.

L'entreprise réalisera son calepinage en fonction de ces divers équipements à encastrer.

Démontage

Pour les visites techniques dans le plénum du plafond ou pour le remplacement d'appareils, le plafond sera partiellement démontable.

Chaque élément sera démontable individuellement sans risque de dégradation au démontage, comme au remontage pour les éléments voisins.

2.4SUJETIONS DIVERSES AUX TRAVAUX DE MENUISERIE INTERIEURE / AGENCEMENT

Organigramme des clés

Toutes les serrures intérieures pourront être ouvertes par un passe général détenu par le directeur du centre ou le chef de centre de chaque niveau.

Les serrures de tous les bureaux pourront être ouvertes par un passe pour ménage.

Echantillons

Les échantillons de tous les éléments d'équipements de quincaillerie ou d'habillage doivent être soumis à l'acceptation préalable du Maître d'Ouvrage et Maître d'Œuvre et rester en dépôts pendant la durée du chantier.

Traitement des bois - couches d'impression d'usine

Préalablement à leur emploi, tous les bois entrant dans la fabrication des ouvrages de menuiseries, devront recevoir un traitement fongicide, insecticide et ignifuge, d'une marque agréée.

Le traitement sera effectué à la convenance de l'entrepreneur qui devra communiquer au Maître d'Œuvre les références et caractéristiques particulières des produits utilisés pour le traitement.

Par ailleurs, il est spécifié que les menuiseries à peindre seront livrées pré peintes (ainsi que les huisseries métalliques).

Tous les chants des portes seront livrés vernis ou peints d'usine. Au cas où à l'ajustage la surface des chants serait entamée, elle serait reconstituée sur place à l'identique.

Stockage d'huisseries et bâtis

L'entrepreneur du présent corps d'état devra stocker correctement et par catégorie (largeur, épaisseur, position paumelles, etc.) toutes les huisseries à l'abri des intempéries.

Protections - équerrage

Tous les bâtis et huisseries seront livrés avec protection polyane adhésif des arêtes sur toute la hauteur, et les huisseries avec entretoises d'équerrage.

L'entrepreneur aura à sa charge le contrôle et le remplacement de toute protection manquante et ce, jusqu'à la mise en peinture des locaux.

Au cas où l'entrepreneur ne satisferait pas à cette obligation, il aura à supporter entièrement les frais de remplacement ou de réparation des huisseries.

Procès-verbaux d'essais

Lors de la présentation des prototypes et échantillons, l'entrepreneur du présent corps d'état devra obligatoirement remettre tous les P.V d'essais des ouvrages proposés. Ces documents devront satisfaire les exigences des règlements et, en particulier, contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

Quincaillerie

Tous les éléments de quincaillerie devront être de première qualité et devront porter le label S.N.F.Q et être au moins équivalents aux types et dans la marque indiquée au devis descriptif détaillé.

Toute la quincaillerie proviendra de firmes notoirement connues avec références sur catalogue.

Serrures

Le type de serrure à employer sera à canon spécialement conçu pour permettre à n'importe quel moment, de remplacer ou interchanger les canons ou les serrures sans aucune transformation de la mortaise, et ce pour la serrure la plus simple à la serrure de grande sûreté.

Des gâches électriques (de type 24V à émission) seront à prévoir sur les portes vitrées des boxes de réception. Commande d'ouverture depuis les bureaux de chacun des boxes.

Paumelles

Elles seront du type paumelles cache chromé, baguées inox de dimensions appropriées à raison de 3 minimum par vantail - 4 pour les portes à âme pleine.

Béquilles et plaques de propreté

Les béquilles et plaques de propreté équipant les portes seront de marque FSB distribuées par DOM. Garniture 1070 - 10.731 - ou parfaitement équivalent.

Menuiserie bois

Qualité et fabrication des matériaux

Tous les bois de menuiserie seront destinés à recevoir un revêtement stratifié type polyrey Maryland ou équivalent ou une peinture (bâti ; couvre joint et plinthe).
Les teintes des revêtements stratifiés des portes seront définies par le maître d'œuvre, des couleurs différentes peuvent être retenues en fonction de différents critères (étage, locaux, sanitaires...).
Les portes stratifiées seront livrées sur le chantier avec protection par film plastique pelable, cette protection sera enlevée juste avant la réception des travaux.

Une porte rayée ou épaufrée sera refusée et remplacée aux frais de l'entreprise.

2.5SUJETIONS DIVERSES AUX TRAVAUX DE REVETEMENT DE SOL, PEINTURE

Vérification des côtes

Le relevé des cotes sur site fait partie intégrante des travaux du présent corps d'état.
L'Entrepreneur devra vérifier soigneusement toutes les côtes portées sur les différents dessins et s'assurer de leur concordance dans les différents plans. Dans le cas où la non-concordance entre deux ou plusieurs documents ou plans donnent lieu à l'interprétation, l'appréciation en revient d'autorité au maitre d'œuvre.

L'Entrepreneur ne pourra de lui-même modifier quoi que ce soit au projet du maitre d'œuvre, mais il devra signaler tous les changements qu'il pense utile d'y apporter.
Il devra obtenir de la part de l'équipe de Maîtrise d'œuvre tous les renseignements complémentaires sur les éléments qui lui sembleraient douteux ou incomplets.

Prescriptions

- Les règles et techniques de la construction, habituelles à la profession.
- Les cahiers des charges ou de pose des fabricants.

Matériaux

Fourniture d'une société reconnue, fabrication selon normes et recommandations du fournisseur.

Tolérances

Les tolérances sur sols et sur murs devront répondre aux exigences des documents techniques et à la réglementation.

Les revêtements de sol collés devront toucher les plinthes.

Ils seront découpés suivant la paroi, de manière à « coller » au plus près de la plinthe sans laisser paraître de jour entre celle-ci et le revêtement de sol.

Conditions d'exécution des ouvrages

Stockage

Les matériaux pourront être stockés sur le chantier dans un endroit à définir avec le maître d'œuvre. Cet endroit sera à l'abri des intempéries. Il devra être parfaitement sec et bien ventilé.
Le stockage sera réalisé de façon à éviter toute détérioration ou dégradation des matériaux entreposés.

Les stockages des produits, matériaux et matériels de l'entreprise du présent corps d'état ne devront en aucun cas dépasser la charge admissible sur les ouvrages de structure.
Les produits de peinture seront stockés dans un local dont la température ambiante ne devra pas être inférieure à + 5° C.

Les stockages sur le site seront réduits au minimum afin d'éviter un encombrement inutile du site. L'entrepreneur veillera tout particulièrement à utiliser des conditionnements adaptés à la taille du chantier pour tous les produits dangereux, nocifs ou inflammables (colles, diluants, détergeant, produits chimiques divers).

Protection

Pendant toute la durée des travaux, l'entreprise sera responsable de ses ouvrages. Elle en assurera donc une protection efficace et adaptée aux matériaux afin d'éviter tous risques de détériorations.

Réception des supports

Avant de commencer les travaux, l'entrepreneur doit procéder à un examen des subjectiles.

S'il juge utile d'émettre des réserves, elles doivent faire l'objet d'un procès-verbal établi contradictoirement avec le maître d'œuvre.

L'entrepreneur ne sera plus admis ultérieurement, sauf accidents indécelables, à faire des réserves sur l'état de séchage ou d'alcalinité et sur tout autre particularité des subjectiles.

Définition des principales opérations

Brossage et égrenage

D'une façon générale, l'entrepreneur doit un égrenage et un brossage soigné de toutes les surfaces.

Sur métal, il doit le grattage à vif pour enlever toute trace de rouille et de calamine.

Rebouchage

Le rebouchage consiste à obturer localement les petites cavités qui restent en surface avec un enduit approprié aux différents supports.

Ce travail comporte, obligatoirement, le rebouchage des entailles de toutes pièces et ferrures.

Ponçage

Les opérations de ponçage seront systématiquement exécutées pour éliminer les imperfections nuisibles à l'état des surfaces et les surplus d'enduit.

Les ponçages seront exécutés en 3 fois :
- La première au papier de verre gros grain.
- La deuxième au papier de verre grain moyen.
- La troisième au papier de verre grain fin.

Dégraissage

Le dégraissage sera effectué au trichloréthylène pour tous les ouvrages métalliques, là où il s'avère nécessaire.
Impression

Les impressions effectuées sur les ouvrages métalliques par les titulaires de chacun des corps d'état ne constituent qu'une protection antirouille provisoire destinée à protéger les ouvrages entre le moment de leur pose et l'intervention du peintre.

L'entrepreneur du présent corps d'état doit prévoir toutes les révisions d'impression antirouille des surfaces.

Sur les parties galvanisées, l'entrepreneur du présent corps d'état doit prévoir les couches d'accrochage nécessaires avant application des couches de finition.

Mise en œuvre peinture

Enduits

Avant le début des travaux, l'entreprise examinera et réceptionnera les supports.
Avant application des enduits, l'entreprise assurera la protection des ouvrages.

L'Entreprise s'assurera que les matériaux utilisés sont compatibles entre eux et avec le support sur lequel ils sont mis en œuvre.

Interventions diverses avant peinture

Sur plâtre : intervention après temps de séchage réglementaire, égrenage, ponçage et rebouchage.

Sur fer : brossage, dégraissage et décalaminage, impression au minium de plomb ou pochonnage et vérification de la couche si celle-ci est existante.

Sur bois : ponçage, rebouchage, enduit repassé, poncé.
Aspects

Les différents aspects de peinture sont définis par le maître d'œuvre dans le chapitre « Description des ouvrages ».

Application des peintures

L'application des peintures et produits dérivés ne devra pas s'effectuer dans les cas suivants :

- température inférieure à + 5° C,
- atmosphère humide susceptible de donner lieu à des condensations,
- application sur supports gelés ou trop humides,

- application sur supports surchauffés.

Protection des ouvrages non peints

Les surfaces non peintes, telles que sols, faïence, appareils sanitaires, menuiseries extérieures, robinetteries, seront protégées avant et pendant l'application des peintures conformément aux termes du DTU.

Sont implicitement compris dans les prix consentis, les déposes et reposes des ouvrages non peints, tels que béquilles, plaques de propreté, radiateurs, etc.

Mise en œuvre des revêtements de sol

Avant pose de ses propres ouvrages, l'entreprise réceptionnera les supports.
Si ces derniers présentaient des défauts, l'entreprise en informerait le maître d'œuvre.

En aucun cas, l'entreprise ne pourra contester un support après pose de ses revêtements.

Les matériaux seront mis en œuvre sur un support parfaitement propre et sec.

La pose des revêtements de sol collés respectera les dispositions des documents techniques (température minimale de pose, degré d'hygrométrie des supports, etc..).

L'entreprise devra l'enduit de ragréage avant la pose des revêtements de sol.

Cet enduit sera dosé en fonction du support, il sera réalisé conformément à la réglementation et à la notice technique de mise en œuvre du fabricant.

Il sera adapté à la nature et à l'état du support d'une part, et à la nature et au type de revêtement de sol d'autre part.

Cet enduit aura fait l'objet d'un avis technique du C.S.T.B et bénéficiera de la prise en garantie du S.T.A.C.

N.B : Le ragréage sera du type « P2 » pour les sols ayant un classement UPEC égal ou inférieur à U2S. Le ragréage sera du type « P3 » pour les sols ayant un classement UPEC égal ou supérieur à U3.

Protection

Pendant toute la durée des travaux, l'entreprise sera responsable de ses ouvrages.

Elle assurera donc une protection efficace et adaptée au matériau afin d'éviter tous risques de détérioration.

Cette protection pourra être un film polyane recouvrant l'ensemble des revêtements de sol minces, elle sera posée sur simple demande du maître d'œuvre et sera incluse dans l'offre de l'entreprise.

Les recouvrements de bandes seront soigneusement collés par bandes adhésives ainsi que les rives de pièces (ou relevés sur plinthes) afin que cette protection soit maintenue en place.

La protection sera déposée et évacuée avant la réception des ouvrages.

3 DEMOLITIONS

3.1TRAVAUX DE DEMOLITIONS

Les travaux de démolition concernent, dans les zones prévues par le projet :

- Les cloisons plâtre, modulaires pleines et vitrées non conservées,
- Le local coffre au rez-de-chaussée,
- Le carrelage de la zone accueil au Rdc,
- Les banquettes en béton dans le hall d'accueil,
- Les habillages et placards non conservés,
- Les faux-plafonds démontables non conservés,
- Les faux-plafonds placo non démontables au Rdc,
- Les revêtements de sol souple non conservés y compris ragréage,
- Le mobilier d'accueil existant non conservé (banque, guichet, banc…),
- Les portes non conservées,
- Les plinthes existantes,
- Les revêtements muraux.

Ces démolitions comprennent :

- Evacuation des gravois à la décharge,
- Les protections, le nettoyage.

Localisation : Rdc et R+1, suivant nouvel aménagement des locaux.

3.2CREATION D'OUVERTURES DANS UN VOILE BETON

Il sera prévu la création de 2 ouvertures dans un voile porteur au Rdc (zone accueil).

L'entrepreneur du présent lot devra la réalisation d'un percement par sciage pour création de baies dans les murs existants. L'entrepreneur du présent lot devra la mise en place de protections nécessaires pour éviter tous dispersements de poussières résiduelles ou écoulements d'eaux (bâches, retenues d'eaux, pompe à eau, barrières, etc…).

L'entrepreneur aura également en charge le dimensionnement et la pose de renforts de structure en maçonnerie à poser en linteaux de l'ouverture à créer.

A la charge du présent lot, l'ensemble des gravois sera évacué aux décharges publiques y compris tous droits assujettis.

Section demandée :

- 1200 x 2200 (h) mm
- 2000 x 2200 (h) mm

Localisation : Rdc, zone accueil.

4 CLOISONS, FAUX PLAFOND, MENUISERIE INTERIEURE

4.1TRAVAUX PREPARATOIRES ET INSTALLATIONS DE CHANTIER

L'entreprise titulaire du présent lot aura à sa charge :

- Le constat d'état des lieux des accès et abords du site, du bâtiment dans son état actuel,
- L'installation d'un panneau de chantier à l'entrée du site 2.00 x 2.00 m,

Et toutes les dispositions qui seront indiquées dans le Plan Général de Coordination de Sécurité et Protection de la Santé (PGC SPS rédigé par le CSPS).

4.1.1 Etat des lieux

L'entreprise réalisera avec le Maître d'Ouvrage et le Maître d'Œuvre un état des lieux du bâtiment et des abords avant intervention pour les travaux. Les frais de cet état des lieux seront à la charge de l'entrepreneur.

Un PV d'état des lieux devra être rédigé par l'entrepreneur avec photos.

4.1.2 Zone de chantier

L'entreprise du présent lot doit l'aménagement des installations de chantiers à l'intérieur du bâtiment, dans une zone définie par le maitre d'ouvrage située au 2ème étage.

Ces zones seront balisées et permettront l'établissement :

- D'un vestiaire équipé de casiers métalliques,
- D'un réfectoire équipé de tables, chaises, chauffe-gamelles, micro-ondes, chauffage, etc.

L'entreprise prévoira tous les déplacements, replis et adaptations des installations de chantier nécessaires pour adaptation au principe de phasage des travaux.
La prestation inclut la protection des ouvrages existants. Les locaux sont dimensionnés pour 8 personnes en pointe.

4.1.3 Sanitaires

Les sanitaires existants au 2ème étage seront mis à disposition des entreprises.

A réception de l'ordre de service, l'entrepreneur proposera l'organisation de la gestion des sanitaires dédiés au chantier (l'entretien et le nettoyage des sanitaires seront dus au présent lot).

4.1.4 Panneaux de chantier

L'entreprise réalisera et mettra en place un panneau réglementaire fixé sur chaque accès au chantier : « CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC ».

A établir et à poser également, le panneau de chantier 2x2 m, établi sur le modèle et les indications du maître d'œuvre, faisant mention de toutes les références du chantier, la liste des intervenants et des entreprises (y compris sous-traitants).

L'entreprise devra en assurer la pose avant le démarrage des travaux, ainsi que la dépose en fin de travaux.

4.1.5 Balisage – signalétique de chantier

L'entrepreneur du présent lot doit, pendant toute la durée du chantier, l'ensemble des signalétiques et balisages nécessaires du chantier.

Cette prestation comprend notamment :

- La signalétique d'accès aux locaux base vie et salle de réunions ;
- La signalétique d'accès aux sanitaires accessibles aux personnels de chantier, suivant phasage et organisation des travaux ;
- La signalétique des circulations horizontales et vestiaires accessibles aux personnels de chantier et/ou interdits aux mêmes personnels ;
- La signalisation d'interdiction de fumer dans les locaux ;
- La signalétique d'interdiction d'accès au chantier par le public et/ou les agents ;
- Le balisage des circulations en fonction du phasage.

L'ensemble de la signalétique devra régulièrement être maintenue en état.

4.1.6 Approvisionnement ou interventions spécifiques

Lors de la visite des lieux, les entreprises seront tenues d'appréhender les conditions d'accès, d'approvisionnements, d'exécution de leur prestation afin de prévoir à leur offre toutes incidences de coût pour toutes solutions particulières avec moyens adaptés. Elles devront notamment tenir compte de la réalisation d'une partie des travaux en site occupée, nécessitant la séparation des flux agents et entreprises.

4.1.7 Gestion des installations de chantier

L'entreprise titulaire du présent lot sera désignée comme responsable des installations de chantier pendant toute la durée du chantier (accès, protections, nettoyages).

4.1.8 Restitution des locaux

L'entreprise titulaire du présent lot sera chargée du repli de l'ensemble des installations de chantier et du nettoyage complet des locaux avant restitution au maître d'ouvrage (sols, murs, menuiseries intérieures et extérieures).

4.2TRAVAUX DE PROTECTION DES OUVRAGES CONSERVES

Une partie des ouvrages existants seront conservés, à savoir :

- Les murs et cloisons conservées,
- Les portes conservées,
- Les revêtement de sol conservés au Rdc,
- Etc… (liste non exhaustive).

L'entreprise aura donc à sa charge la protection de ces ouvrages pendant toute la durée des travaux, par plaques ISOREL et polyane.

Localisation : Toutes zones d'interventions.

4.3REBOUCHAGES ET RACCORDS

Suite aux opérations de déposes, l'entreprise adjudicataire du présent lot aura à sa charge l'ensemble des rebouchages, raccords et reprises suivants :

- Reprises de chape ciment suite aux déposes de murs et de cloisons,
- Reprises de plâtre sur cloisons existantes ou de doublage en façade au droit de cloisons déposées.

Les prestations comprennent :

- Les rebouchages au sol ou sur les façades,
- La préparation des fonds pour mise en peinture ou ragréage.

Localisation : Toutes zones d'interventions, suivant nouvel aménagement des locaux.

4.4SCELLEMENT DES HUISSERIES DE PORTES

L'entrepreneur titulaire du présent lot devra l'ensemble des scellements des huisseries de portes dans les cloisons existantes et les nouvelles cloisons.

Dans les cloisons existantes, il est prévu l'ouverture de largeur suffisante pour la pose des portes.

Localisation : Toutes zones d'interventions, suivant nouvel aménagement des locaux.

4.5CLOISONS DE DISTRIBUTION 98/48

Fourniture et pose de cloisons de distribution à parement en plaques de plâtre 98/48 composé de :

- Une ossature métallique de 98 mm d'épaisseur.
- Un isolant par panneau semi-rigides en laine de verre de 45 mm d'épaisseur disposé entre les montants.
- Section et entraxe des ossatures selon avis technique et calcul de l'entreprise en fonction des dispositions des plans.
- Parement aux deux faces en plaques de plâtre à épiderme cartonné de 25 mm d'épaisseur (1 plaque par parement) de type DUOTECH.

- Degré de résistance au feu EI60 (CF1H)
- Degré d'affaiblissement acoustique exigé Rw+C > 54 Db.
- Traitement des joints par bandes et enduisage.
- Un profil de type U sera prévu en pied de cloison.
- Renforcement des angles par bandes spéciales.
- Prévoir renfort dans les cloisons suivant les demandes des autres corps d'état (meubles, bureaux, etc…).

Sujétions particulières à prendre en compte :

- Toutes les cloisons sont à prévoir sur toute hauteur du plancher bas au plancher haut.
- L'entrepreneur du présent corps d'état aura à sa charge la réalisation de toutes les liaisons entre les cloisons venant s'amortir sur les voiles en béton armé ou maçonnés, comportant la mise en place de profils formant cornières d'angles.
- L'entreprise devra prévoir tous les renforts dans les cloisons à la demande des lots techniques et du présent lot.
- Les joints seront mis en œuvre en conformité au DTU 25.41 et aux recommandations du fabricant. Les huisseries seront posées à l'avancement.

Localisation : Cloisons de distribution suivant nouvel aménagement des locaux au Rdc.

4.6CLOISONS MODULAIRES

Constitution

Elles comporteront une ossature en aluminium galvanisé, les parties extérieures visibles en alliage d'aluminium finition laquée (RAL à définir).

Les éléments constitutifs de l'ossature devront être aisément et rapidement démontables et interchangeables de manière à assurer à la construction la possibilité d'une totale transformabilité, ils comprendront :

- Lisse haute et lisse basse.
- Départ mur, poteau d'angle rond ou variable 2, 3 ou 4 directions.

Après achèvement, le cloisonnement ne pourra comporter aucun boulon, vis ou moyen de fixations apparentes, quels qu'ils soient.

Les parties opaques des cloisons comporteront deux faces de revêtement en PVC de teinte ou stratifié bois à la demande du maître d'œuvre avec l'approbation du Maître d'Ouvrage.

Sans démontage préalable de l'ossature et sans accessoire ni outil spécial, l'utilisateur devra pouvoir lui-même, rapidement et aisément :

a) Remplacer tout panneau (indépendamment des autres) pour changer ceux détériorés à l'usage, ou pour modifier la décoration.

b) Transformer toute paroi opaque ou partie de celle-ci en une paroi vitrée et vice-versa (sans démontage préalable ni remplacement des autres modules).

Modulation

La modulation des cloisons devra correspondre à un module « d'ensemble » avec une porte, un vantail standard, de manière à permettre une interchangeabilité totale des parties fixes et ouvrantes.

Abouts de cloisons

Pour les cloisons perpendiculaires aux façades venant buter contre les châssis en serrurerie des baies vitrées, il sera mis en place un about de rattrapage plein.
Cet élément aura la largeur nécessaire et sera de la hauteur du châssis et comprendra toutes les découpes de manière à obtenir un ajustement parfait avec la façade.
Cet élément de rattrapage aura les mêmes performances acoustiques moyennes que les cloisons et il sera prévu tous les calfeutrements nécessaires de manière à éviter tous points faibles risquant d'affaiblir l'isolation phonique souhaitée d'un local à l'autre.

Modules de raccord

Des modules de raccord, réalisés d'une manière identique au module de cloison, seront mis en place pour assurer les rattrapages de trames partout où nécessaire.

Plinthes

Il sera prévu une finition avec plinthe murale de même couleur que les montants.

Equipements électriques

Les cloisons devront être conçues pour permettre le passage facile des canalisations électriques avec alimentation depuis le plafond.
Les prises de courant et interrupteur seront encastrés dans les cloisons.
Les découpes seront à la charge du présent lot.

Barriere phonique

Entre la partie supérieure des cloisons existantes et le plancher béton, dans la hauteur du plénum, réalisation de barrière phonique au droit des cloisons donnant le même affaiblissement acoustique que celle-ci.

Localisation : Au droit de l'ensemble des cloisons modulaires.

Eléments avec portes

Les éléments « blocs portes » seront de même dimension que les éléments standards. Ils comprendront dans un ensemble du même module : une huisserie, une porte avec complément et imposte.
Les huisseries seront en aluminium finition laquée (RAL à définir).

Cloisons pleines

Cloison pleine de type « bord à bord », finition mélaminée, trame standard.

Les parties opaques seront constituées par des panneaux en mélaminé de 13 à 16 mm d'épaisseur.

Entre les 2 plaques, sera prévu un isolant phonique en laine de roche haute densité épaisseur 45 ou 50 mm (cloisons 41 db) et la pose de masses bitumes viscoélastiques de type Stickson 8kg ou équivalent (masses surfacique 8kg/m², en supplément de la laine de roche).

Hauteur : 2.80 m environ (jusqu'au faux plafond).

Localisation : Cloisons modulaires pleines suivant plan.

Cloisons vitrées

Cloison vitrée toute hauteur, vitrage double, 6 mm minimum d'épaisseur, isolation acoustique 40dB, clair, type BM80, marque BOLMIN ou équivalent.

Il sera prévu l'installation de film dépoli dégressif sur les vitrages jusqu'à 1,80 m.

Hauteur : 2.80 m environ (jusqu'au faux plafond).

Localisation : Cloisons modulaires vitrées suivant plan.

Portes vitrées

Elles seront vitrées (vitrage double dito cloison) avec cadre alu, de 40 mm d'épaisseur et joint isophonique en feuillure d'huisserie assurant une bonne isolation phonique.

Dimensions :
- 930 x 2040 mm de haut (un vantail).

Elles comprendront :
- 3 à 4 fortes paumelles en aluminium.
- **Gâches électriques** (de type 24V à émission). Commande d'ouverture depuis les bureaux de chacun des boxes. Le câble sera laissé en attente en partie haute du bâti pour raccordement futur.
- Garniture : ensemble comprenant béquilles doubles et plaques ou rosaces en aluminium laqué, fixation invisible, serrage par vis pointeau.

- Un butoir au sol en RIVALIUM anodisé naturel et butoir en élastomère.

Il sera prévu l'installation de film dépoli dégressif sur les vitrages jusqu'à 1,80 m.

Localisation : Portes des cloisons des boxes dans le hall d'accueil suivant plan.

Porte pleine

Elles seront à âme pleine de 40 mm d'épaisseur et joint isophonique en feuillure d'huisserie assurant une bonne isolation phonique : finition stratifiées 2 faces.

Les alaises seront invisibles sur les faces et stratifiées ou laquées.

Dimensions :
- 930 x 2040 mm de haut (un vantail).

Elles comprendront :
- 3 à 4 fortes paumelles en aluminium.
- Une serrure avec cylindre européen à combinaison de passe sur organigramme à créer.
- Garniture : ensemble comprenant béquilles doubles et plaques ou rosaces en aluminium laqué, fixation invisible, serrage par vis pointeau.
- Un butoir au sol en RIVALIUM anodisé naturel et butoir en élastomère.

Localisation : Portes simples des cloisons modulaires au Rdc et au 1er étage.

Porte tiercée

Elles seront à âme pleine de 40 mm d'épaisseur et joint isophonique en feuillure d'huisserie assurant une bonne isolation phonique : finition stratifié 2 faces.

Les blocs-portes à 2 vantaux comporteront systématiquement un oculus de **440x1240h cm sur le plus grand vantail (conformément à la réglementation PMR).**

Les huisseries de portes seront de type huisseries bois.

Les alaises seront invisibles sur les faces et stratifiées ou laquées.

Dimensions :

- 1400 x 2040 mm de haut (tiercée 2 vantaux).

Elles comprendront :

- 3 à 4 fortes paumelles en aluminium.
- Une serrure avec cylindre européen à combinaison de passe sur organigramme à créer.

- Garniture : ensemble comprenant béquilles doubles et plaques ou rosaces en aluminium laqué, fixation invisible, serrage par vis pointeau type : RIV-AL, modèle couleur type : ARCOLOR HR de chez BEZAULT ou équivalent ou INPRO de chez NORMBAU ou équivalent.
- Une crémone pompier.
- Un butoir au sol en RIVALIUM anodisé naturel et butoir en élastomère.
- Un ferme porte sur chaque vantail avec sélecteur de fermeture.
- Une plinthe rétractable en partie basse de la porte.

Localisation : Portes tiercées des cloisons modulaires au Rdc et au 1er étage.

4.7REPRISES DE FAUX PLAFOND

Dans les bureaux non rénovés du Rdc (SIP et SGC), il sera prévu les reprises de faux plafond existant au droit des cloisons déposées et crées (notamment au droit du local coffre déposé), y compris fourniture d'ossatures, cornières de rives et dalles neuves.

4.8FAUX PLAFOND DEMONTABLE

Fourniture et pose d'un nouveau faux plafond encastré à réaliser avec des panneaux en laine de roche à bords droits :

L'ossature sera de type apparente en T de 24.

Ces panneaux auront une dimension de 0,60 x 0,60 m et une épaisseur de 40 mm. La finition sera de couleur blanc finition lisse.

L'absorption acoustique (alpha W) sera de 0,95.
Ces dalles seront posées sur une ossature laquée en profilés suivant 2 directions.

L'ossature formera une trame suivant le module de la façade de 0,60 m.

Des cornières de rives permettront l'arrêt des plafonds contre les poteaux béton, et les murs.

Tous les éléments de suspentes, découpes et finitions seront implicitement prévus.

Un stock de 2 cartons de dalles sera laissé à disposition du maître d'ouvrage.

Localisation : *Zones de faux plafonds démontables neufs au Rdc et au 1er étage.*

4.9JOUEES EN PLATRE

Fourniture et pose jouées de rattrapages de niveaux en plaque type BA13 des Ets PLACOPLATRE ou techniquement équivalent composé :

- D'une ossature métallique constituée de rails et montants acier galvanise laque blanc de 6/10^{e} d'épaisseur fixée sur support métallique par système anti-vibratile,
- D'un parement compose de dalle de plâtre de 12,50 mm d'épaisseur, compris tous habillages des différents niveaux,
- Traitement des joints par bandes et enduisage.

Localisation : *Au droit de chaque différence de niveau de faux plafond au Rdc et au 1er étage.*

4.10 PAVES ACOUSTIQUES

Fourniture et pose de pavés acoustiques 600x600 mm spécialement conçus pour la pose sur ossature de faux plafond en T de 24.

Marque : TEXAA ou équivalent, type Abso.
Absorption acoustique (alpha W) sera de 1.
Réalisés en mousse alvéolaire.
Housse en textile transonore Aeria.
Classement au feu M1.
Teinte au choix du maitre d'œuvre.

Quantité : 8 (implantation au choix du maitre d'œuvre).

Localisation : *Hall d'accueil au Rdc.*

4.11 PORTES SIMPLES

Elles seront à âme pleine de 40 mm d'épaisseur et joint isophonique en feuillure d'huisserie assurant une bonne isolation phonique : finition stratifié 2 faces.

Résistance pare-flamme 1/2 heure (E30)

Les portes Pare-Flamme ou Coupe-feu répondront aux critères imposés par la norme NFP 23-502, et auront un PV de résistance au feu.

Les huisseries de portes seront de type huisseries bois.

Les alaises seront invisibles sur les faces et stratifiées ou laquées.

Dimensions :
- 930 x 2040 mm de haut (1 vantail).

Elles comprendront :
- 3 à 4 fortes paumelles en aluminium.

- Une serrure avec cylindre européen à combinaison de passe sur organigramme à créer **OU une gâche électrique** à émission 24v à intégrer au bati, avec sortie de câble partie haute sur brin mou de 3ml (une porte sera équipée d'une gâche électrique dans le hall d'accueil).
- Garniture : ensemble comprenant béquilles doubles et plaques ou rosaces en aluminium laqué, fixation invisible, serrage par vis pointeau type : RIV-AL, modèle couleur type : ARCOLOR HR de chez BEZAULT ou équivalent ou INPRO de chez NORMBAU ou équivalent.
- Un butoir au sol en RIVALIUM anodisé naturel et butoir en élastomère.

Dans le hall, une porte sera équipée d'une gâche électrique (de type 24V à émission).

Localisation : Nouvelles portes pleines dans l'ensemble des locaux réaménagés.

4.12 PLINTHES BOIS

Fourniture et mise en œuvre clouée et collée de plinthes en médium pré peintes sur toutes les faces de 10 x 110 mm, destinées à être peintes compris coupes d'onglet dans les angles.

Localisation : Au bas des cloisons neuves, des murs existants, des allèges existantes.

4.13 ORGANIGRAMME DES CLES

Le titulaire du présent lot sera chargé de la fourniture et de la pose de l'ensemble des nouveaux cylindres type Européen et boutons moletés avec clés, conformes à l'organigramme du gestionnaire.
Le cylindre de sûreté est de type européen.
Prévoir 3 clés par canon.

4.14 BANQUES D'ACCUEIL

Fabrication, pose et ajustage à la demande de 2 ensembles meuble en panneaux stratifiés toutes faces vues de 38 mm d'épaisseur, compris toutes pièces et ossatures de montage, en bois massif, fixations, adaptations aux éléments de structure, compris toutes plus-values pour difficultés d'exécutions et finitions très soignées.

L'ensemble et dimensions conformément aux détails et plans Architecte, comprenant :
- Tablette d'accueil et plan de travail en aggloméré de 38 mm d'épaisseur avec bords arrondis, stratifiés : Bois blanchi / gris - type C184 de chez POLYREY ou équivalent.
- Panneau d'habillage en face avant en aggloméré 38 mm, stratifié : Jaune citron - type Z016 de chez POLYREY ou équivalent.
- Panneau latéral en aggloméré de 38 mm, stratifié : Jaune citron - type Z016 de chez POLYREY ou équivalent.
- Profil Aluminium laqué blanc 10 x 10 mm entre les panneaux d'habillage.
- Panneau plinthe en aggloméré de 30mm, stratifié : Alu Brossé - type A905 de chez POLYREY ou équivalent,
- Assemblage des modules par des connecteurs (jonction plateau).

- Fixation du plan de travail par cornières alu 30 x 30 mm, sur piétements pour ceux ne pouvant pas être soutenus par cornières.
- Passe câble avec cache inox.
- Goulotte PVC blanche permettant le raccordement des postes de travail.

Localisation : Hall accueil, banque généraliste et banque PMR.

4.15 BOXES DE RECEPTION

Réalisation et pose de boxes d'accueil du public comprenant :

- Les plans de travail en panneaux de 32 mm d'épaisseur avec bords arrondis, stratifié : Bois blanchi / gris – type C184 de chez POLYREY ou équivalent (hauteur réglementaire pour le boxe PMR).
- Retombée en aggloméré de 32mm d'épaisseur avec bords arrondis, stratifié : Bois blanchi / gris – type C184 de chez POLYREY ou équivalent.
- Fixation sur plan de travail par cornières alu 30x30mm, sur piétements pour ceux ne pouvant pas être soutenus par cornières.
- Passage libre en partie basse.
- Passe câbles avec cache inox Diam.60.
- Goulotte PVC blanche permettant le raccordement des postes de travail.
- Largeur de bureaux variables en fonction de la disposition des locaux.

Localisation : Boxes ouverts et fermés dans le hall d'accueil.

4.16 POSTE LIBRE-SERVICE PMR

Réalisation d'un poste en libre-service, comprenant :

- Plan de travail en aggloméré de 32 mm d'épaisseur avec bords arrondis, stratifié : Bois blanchi / gris - type C184 de chez POLYREY ou équivalent.
- Panneau d'habillage en face avant devant la goulotte, en aggloméré de 32 mm, longueur 10cm, stratifié : Bois blanchi / gris - type C184 de chez POLYREY ou équivalent.
- Panneau latéral en mélaminé de 19 mm, largeur 10cm, finition stratifié, ref : U 788 ST 9 de chez EGGER ou équivalent.
- Panneau supérieur d'habillage en aggloméré de 30cm, finition stratifié, ref : U 788 ST 9 de chez EGGER ou équivalent.
- Fixation du plan de travail par cornières alu 30 x 30 mm, sur piétements pour ceux ne pouvant pas être soutenus par cornières.
- Séparatifs en vitrages dépolis "SECURIT" hauteur 30 cm, épaisseur 8mm.
- Passe câbles avec cache inox Ø60.

Localisation : PLSU PMR au Rdc dans le hall d'accueil.

4.17 BANC ATTENTE

Réalisation de banc d'attente, comprenant :

- Assise en aggloméré de 32 mm d'épaisseur avec bords arrondis, stratifiée : Bois blanchi / gris – type C184 de chez POLYREY ou équivalent.
- Panneau en face avant et arrière en aggloméré de 32 mm, stratifié : Bois blanchi / gris – type C184 de chez POLYREY ou équivalent.
- Panneau latéral aggloméré de 32 mm, stratifié : Bois blanchi / gris – type C184 de chez POLYREY ou équivalent.
- Socle de fixation mécanique au sol en aggloméré de 32mm, stratifié : Alu brossé – type A905 de chez POLYREY ou équivalent.
- Sens du fil revêtement stratifié dans la longueur du banc.
- Fixation à prévoir au sol, par cheville avec traitement chimique.

Localisation : Bancs d'attente du hall d'accueil.

4.18 MEUBLES DE CUISINE

Fourniture et pose d'un ensemble de meubles bas en mélaminé, longueur 3 mètres, comprenant :

- Meuble sur pieds en PVC réglable,
- Corps mélaminé hydrofuge 16mm chants apparents plaqués,
- Etagère et fonds mélaminé hydrofuge 12mm,
- Porte à la Française avec frein de fermeture,
- Poignée de manœuvre en aluminium modèle à soumettre,
- Mise à niveau par vérins métalliques,
- Plinthe en mélaminé hydrofuge 16mm, hauteur 15 cm,
- Plans de travail constitués comme suit :
 - Stratifié haute qualité post-formé épaisseur 38mm,
 - Résistant à l'usure, aux chocs, aux rayures,
 - Contre face avec pare vapeur,
 - Chant arrière protégé contre l'humidité et vernis étanche sous le retour du plan,
 - Réservation dans plan de travail pour incorporation d'un évier (évier et robinetterie hors lot),
- Crédence hauteur 70 mm,
- Fixation aux murs et cloisons par cornières invisibles et visserie adaptée au support,
- Coloris : Couleur mat, coloris à soumettre au maître d'ouvrage,
- Compris toutes sujétions de fourniture et de pose.

Dimensions :

- Meuble simple (x4) : largeur : 60 cm, profondeur : 60 cm et hauteur : 90 cm, 1 porte, une étagère, 1 tiroir.
- Meuble sous évier (x1) : largeur : 120 cm, profondeur : 60 cm et hauteur : 90 cm, 2 portes.

4.19 PSE N°1 : CREATION D'UNE SALLE DE REUNION AU SOUS-SOL

Au sous-sol, dans la zone identifiée sur les plans, il sera prévu :

- La dépose des faux plafonds et revêtements de sol souple existants,
- La mise en place de cloisons de distribution 98/48,
- La fourniture et pose de portes simples et tiercées,
- La fourniture et pose d'un faux plafond démontable.

Prescriptions identiques aux chapitres précédents.

Localisation : Salle de réunion au sous-sol.

4.20 PSE N°2 : REMPLACEMENT DES FAUX PLAFOND DANS LES BUREAUX DU RDC

Au sous-sol, dans les bureaux non rénovés au Rdc, il sera prévu :

- La dépose des faux plafonds et revêtements de sol souple existants,
- La fourniture et pose d'un faux plafond démontable.

Prescriptions identiques aux chapitres précédents.

Localisation : SGC et SIP au Rdc

5 PEINTURE, REVETEMENTS DE SOL

5.1PEINTURE

PREAMBULE

Les travaux de peinture concernent :
- L'ensemble des locaux réaménagés.

DISPOSITIONS DIVERSES

- La peinture des portes bois ou de serrurerie est en principe identique sur les deux faces (qualité et teinte) à moins de spécifications contraires au devis descriptif ou de la maîtrise d'œuvre.
- Les bâtis et les huisseries sont à peindre dans le ton des murs contigus, le changement éventuel de ton s'effectuant sur l'arête extérieure de la feuillure.
- Les canalisations de chauffage, radiateurs existants, seront peintes de la teinte des murs devant lesquels elles passent.

Préparation des surfaces :

a) Sur murs, portes et poteaux existants :

Préparations comprenant : Dépose des revêtements existants, égrenage, ponçage, et enduit.

Localisation : Murs et cloisons existants

b) Sur plaques de BA13 et BA15 :

Préparations comprenant : Marouflage, ponçage, époussetage et enduit.

Localisation : Cloisons placostyle, jouées et habillages placo.

c) Sur menuiserie bois :

Préparations comprenant : Dépose de la signalétique, décapage, brossage, époussetage, une couche d'impression, ponçage, enduit maigre à l'huile repassé, ponçage.

Localisation : plinthes, huisseries des portes, portes conservées.

d) Sur tuyauteries, ouvrages et huisseries métalliques :

Préparations comprenant : Nettoyage, décapage, brossage, dégraissage, une couche de primaire anti rouille.

Localisation : réseaux divers.

e) Sur radiateurs existants :

Préparations comprenant : Nettoyage et dégraissage.

Localisation : radiateurs existants.

Finitions des surfaces :

a) Sur murs, portes et poteaux existants :

Finition comprenant : deux couches de peinture satinée acrylique de chez LA SEIGNEURIE ou équivalent.

Localisation : Murs et cloisons existants

b) Sur plaques de BA13 et BA15 :

Finition comprenant : deux couches de peinture satinée acrylique de chez LA SEIGNEURIE ou équivalent.

Localisation : Cloisons placostyle, jouées et habillages placo.

c) Sur menuiserie bois :

Finition comprenant : deux couches de peinture satinée acrylique de chez LA SEIGNEURIE ou équivalent.

Localisation : plinthes, huisseries des portes, portes conservées.

d) Sur tuyauteries, ouvrages et huisseries métalliques :

Finition comprenant : deux couches de peinture brillante au résine alkydes.

Localisation : réseaux divers.

5.2REVETEMENT DE SOL SOUPLE

5.2.1 Raccords de revêtement de sol existant

Dans les bureaux non rénovés du Rdc (SIP et SGC), il sera prévu les reprises de revêtement de sol existant au droit des cloisons déposées et crées (notamment au droit du local coffre déposé).

5.2.2 Préparation du support

Mise en place d'un primaire d'accroche et d'un ragréage sur les revêtements de sol existants disposant d'un avis technique du C.S.T.B.

Localisation : Rdc et 1er étage, dans les zones réaménagées.

5.2.3 Revêtement de sol souple PVC

Revêtement de sol :

Mise en place d'un revêtement P.V.C en classement UPEC U4P3E2 /3C2 posé en lès de marque FORBO, type Sarlon Traffic ou équivalent.

Le revêtement de sol est un revêtement PVC calendré-pressé, non chargé, groupe T d'abrasion, sur mousse PVC armaturée très haute densité, en lés. Il est constitué d'un décor dans la masse, sans couche d'usure apparente. La couche d'usure dans la masse aura une épaisseur 50% supérieure à l'exigence CSTB (0,90 mm en U4).
Il sera doté d'un traitement facilitant l'entretien et évitant toute métallisation ou entretien pendant toute la durée de vie du matériau.

Epaisseur totale : 3 mm
Epaisseur couche d'usure : supérieure à 0,75 mm.
Poids : 2800 g/m²
Norme EN 651
Classement européen 34-42

Isolation acoustique 17 dB
Sonorité à la marche : classe A

Résistance à l'usure : supérieure à 0,08 mm (EN 660.1)
Poinçonnement : 0,10 mm
Groupe T d'abrasion

Travaux de finition :

- Découpe soignée au droit des fourreaux existants et finitions par joint silicone teinté similaire au revêtement de sol.
- Barre de seuil à visser, à profil plat renforcé en aluminium anodisé entre deux sols de différentes natures, adaptables aux changements de hauteur des revêtements, fixation collée.
- Nettoyage de fin de chantier et traitement du revêtement de sol suivant recommandations du fabricant.

Localisation : Circulation, zone derrière banque, boxes au Rdc / Tisanerie et circulation au 1er étage.

5.2.4 Revêtement de sol souple textile

Fourniture et pose de dalles textiles **plombantes** amovibles 50x50 cm, type ICE BREAKER de chez Interface FLOOR ou équivalent, avec sous couche CQuest Bio.

Moquette à velours tufté bouclé structuré à motifs en fibre 100% polyamide teint en masse contenant des éléments recyclés, antistatique permanent. Sur sous-couche à empreinte carbone négative, CQuest™Bio sans vinyle et sans bitume, composée de bio-polymères, de matières végétales rapidement renouvelables et de matériaux recyclés. Produit garanti 100% neutre en carbone avec le programme Carbon Neutral Floors™.

Ice Breaker avec sous-couche CQuest™Bio contient au total 89,6% de matériaux bio-sourcés et recyclés.

Les performances acoustiques sont : 23 dB / 0,20

Ce revêtement a le classement de réaction au feu Bfl-s1 et bénéficie du classement européen (suivant NF EN 1307) : Classe 33 LC2. Le choix se portera sur les 25 coloris de la gamme du fabricant. Le produit répondra aux exigences de la norme HQE notamment concernant les émissions de COV conformément à la réglementation en vigueur par un classement A+.

La pose de ce revêtement s'effectuera selon les recommandations du fabriquant sans collage définitif, avec un produit de maintien adapté aux DPA, par un bon calage des dalles les unes contre les autres sur un support plan, propre et sec. L'installation devra également être conforme aux prescriptions définies dans la norme NF DTU 53-12 P1-1-1 (indice de classement P62-207-1-1) de Décembre 2020 - Partie 1-1-2 : Revêtements de sol textiles – Cahier des clauses techniques types.

Ice Breaker est un produit à pose aléatoire. C'est la seule méthode de pose possible permettant de garantir le meilleur rendu visuel.

Plusieurs coloris au choix à définir en accord avec le Maître d'Ouvrage et le maître d'œuvre.
Deux cartons de dalles seront laissés à disposition.

<u>Localisation :</u> Ensemble des bureaux au 1er étage.

5.3CARRELAGE

5.3.1 Préparation du support

Réalisation d'un ragréage sur l'ensemble de la surface concernée, sur le carrelage existant conservé. Epaisseur en fonction de l'épaisseur du revêtement de sol scellé pour obtenir le niveau fini voulu, compte tenu de l'épaisseur du revêtement carrelage scellé neuf prévu.

5.3.2 Carrelage grès cérame

Sur le carrelage existant, fourniture et pose de revêtement de sol en carrelage Grès cérame 500 x 500 mm.

- Pose scellée au mortier colle conforme aux normes en vigueur,
- Coulage des joints,
- Carrelage rectifié natural de chez « EIFFELGRES » type Atmosphère ou Pietra d'Origine, ou techniquement équivalent, compris plinthes pour les locaux dont les parois ne sont pas revêtues de faïence. Modèle et teinte au choix du Maître d'Ouvrage et Maître d'œuvre.
- Prévu pour un usage de trafic intense il aura une classification U4 P3 E3 C2.
- Epaisseur totale ≥ 9 mm.
- Couvre-joint de dilatation en profilé aluminium.

Localisation : Hall accueil.

5.4NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER

Avant OPR et avant réception et ce afin de livrer les locaux en parfait état de propreté, l'entrepreneur procédera au nettoyage général très fin de tous les locaux.

Sa prestation comprendra :
- Balayage de tous les locaux,
- Lavage des sols revêtus de revêtements plastiques,
- Nettoyage de tous les ouvrages de menuiseries intérieures,
- Nettoyage des plinthes de toutes natures,
- Nettoyage des appareillages d'électricité et de détection incendie,
- Nettoyage et vérification du fonctionnement des éléments de quincaillerie,
- Nettoyage des éléments en stratifié,
- Nettoyage des menuiseries extérieures (côté intérieur des locaux),
- Lavage des vitrages des menuiseries extérieures (aux 2 faces),
- Enlèvement des protections sur les ouvrages livrés finis notamment menuiseries extérieures,
- Nettoyage des revêtements muraux.

Localisation : Toutes zones d'intervention.

5.5PSE N°1 : CREATION D'UNE SALLE DE REUNION AU SOUS-SOL

Au sous-sol, dans la zone identifiée sur les plans, il sera prévu :

- La fourniture et pose de revêtement de sol textile.
- La mise en peinture des cloisons neuves et murs existants.

Prescriptions identiques aux chapitres précédents.

Localisation : Salle de réunion au sous-sol.

5.6PSE N°2 : REMPLACEMENT DES REVETEMENTS DE SOL DANS LES BUREAUX DU RDC

Au sous-sol, dans les bureaux non rénovés au Rdc, il sera prévu :

- La fourniture et pose de revêtement de sol textile.
- La mise en peinture des cloisons neuves et murs existants.

Prescriptions identiques aux chapitres précédents.

Localisation : SGC et SIP au Rdc

6 TRAVAUX DIVERS

Fourniture et mise en place des dispositions d'hygiène, sécurité, à réaliser suivant prescriptions énoncées dans le P.G.C.

Les divers percements, scellements, saignées, nécessaires à la réalisation des travaux décrits, etc. avec rebouchages correspondants à la nature des parois, murs, etc.
Le titulaire du présent corps d'état devra les rebouchages des trous pour rétablir et assurer le coupe-feu des parois traversées y compris toutes sujétions, après passages des réseaux des autres lots.

Le transport du matériel sur chantier.

Les engins de levage éventuellement nécessaires pour la mise en place du matériel décrit.

La mise en place de fourreaux M1 ou M0 suivant localisation des parois traversées avec bourrage au mastic silicone.

Le titulaire du présent corps d'état devra inclure dans son offre les divers travaux décrits et non limitatifs nécessaires pour parfaire la réalisation de ses travaux.

Nettoyage et évacuation des gravats :

Pendant et après l'exécution des travaux, l'entreprise devra le nettoyage et le tri des gravats relevant de ses travaux. Il devra également l'évacuation de l'ensemble des gravats vers une décharge contrôlée, réalisant le tri et le traitement des déchets. Des certificats de suivi des déchets devront être remis au maître d'œuvre.

Les divers procès-verbaux du matériel installé avec les agréments correspondants, etc. à remettre en trois exemplaires.

L'entreprise devra prévoir dans son offre :

- Plans de chantier
- Plans EXE et DOE (plans informatisés compatibles AUTOCAD 2025) des installations réalisées
- Les notices d'installation et d'utilisation du matériel installé.
- Les Documents d'Intervention Ultérieure des Ouvrages (D.I.U.O.)

Il sera remis au Maître d'Ouvrage un classeur portant la désignation du chantier et regroupant sous intercalaires tous les documents ci-dessus désignés ayant attrait au chantier.

L'ensemble des documents à jour remis figureront sur un sommaire paraphé par l'entrepreneur qui le soumettra au BET avant remise au Maître d'ouvrage.